

Concours de photographies Calendrier municipal 2020

Ville de Matane

Autorisation des personnes photographiées

Si une ou plusieurs personnes apparaissent sur l'une de vos photos et sont reconnaissables, vous devez remplir la partie ci-dessous, ceci afin de se conformer à la loi concernant l'utilisation de l'image d'une personne, en regard du droit à l'intégrité de celle-ci. Dans le cas d'une personne âgée de moins de 18 ans, la signature du parent ou tuteur est requise.

Je, soussigné€ _____ (nom en lettres moulées) autorise
_____ (nom du photographe) et la Ville de Matane à utiliser les
photographies _____ (titre ou numéro identifiant les photographies) prises
de moi ou de _____ (nom de la personne de moins de 18 ans dont vous êtes le
parent ou le tuteur légal) pour le calendrier municipal et/ou autres outils de communications de la Ville
de Matane (publications, site Internet, médias sociaux, enseignes, etc.) et ce, sans rémunération.

Signé à _____, ce _____
(Lieu) (Date)

Signature _____

Veuillez transmettre cette autorisation signée à :

Concours de photographies / Calendrier municipal 2020

Service des communications
230, avenue Saint-Jérôme
Matane (Québec) G4W 3A2
Courriel : reception@ville.matane.qc.ca